

ÉPREUVE ÉCRITE DE FRANÇAIS-PHILOSOPHIE

Ce rapport s'adresse avant tout aux étudiants de C.P.G.E. et à leurs formateurs. Il s'agit de préciser les attentes des correcteurs en s'appuyant sur leurs comptes-rendus de la session 2012 qui s'attachent à mettre en avant les forces et les faiblesses des copies qu'ils ont corrigées.

Je tiens à remercier l'ensemble des collègues pour leurs analyses et leurs suggestions qui sont l'aliment permanent de ce que vous allez lire.

Le résumé

Le support de l'exercice était un texte de Denis Rosenfield extrait de son ouvrage *Du mal. Essai pour introduire en philosophie le concept de mal*.

Problème, thèse et progression du texte.

Quels sont les rapports entre transgression des lois et progrès de la justice ?

Il existe des transgressions qui font signe vers un ordre juridico-politique plus juste, signe que certains régimes sont à même d'interpréter et d'envisager comme une occasion de se réformer.

A : Relativité de la transgression d'une loi juridique et de sa punition.

B : De l'évolution historique des règles juridiques au rôle d'une transgression porteuse de justice.

C : Une transgression des règles politiques fondatrices d'une société peut contribuer à une juste extension du commun.

D : Se heurtant à des résistances qui seront ou non surmontées en fonction de la nature du pouvoir du régime politique en vigueur.

E : Nécessité de distinguer transgression signe et transgression crime.

F : Condition autorisant un pouvoir à envisager de s'appuyer sur une transgression pour se réformer.

Comment un étudiant qui ne prendrait pas le temps de repérer le problème, la thèse et de construire le schéma du texte, pourrait-il réaliser un bon résumé ?

Or, que constatons-nous dans les copies que nous avons corrigées ? Trop souvent, les candidats négligent la troisième partie (E et F) et n'échappent que difficilement à des formes de paraphrase. De tels travers ne s'expliquent-ils pas précisément par un manque de méthode qui consiste à résumer le texte sans en avoir une idée d'ensemble, sans saisir le problème qui constitue son unité, sans appréhender le mouvement de l'argumentation ? Trop d'étudiants résument presque phrase par phrase, sans s'intéresser à de plus amples unités de sens (plusieurs phrases articulées), si bien qu'ils se laissent entraîner dans un « copier/coller » et que ce faisant, ils mobilisent bien trop de mots dans la première partie (A et B) pour pouvoir rendre compte en nuances de la dernière. Reprises et coupes sombres sont évidemment très pénalisées.

Nous rappelons encore une fois les attendus de l'exercice :

Nous attendons bien évidemment du candidat qu'il montre par son résumé qu'il a compris le texte. Pour y parvenir, il doit impérativement éviter trois écueils : la simplification des contenus du texte, la juxtaposition des reformulations du texte, la reproduction des énoncés du texte. Le candidat aura donc le souci :

- de restituer au mieux les nuances du texte en s'attachant à faire preuve de pertinence dans ses choix lexicaux ;

- d'articuler avec justesse les idées qu'il restituera en s'attachant à faire apparaître clairement leurs rapports logiques ;
- de reformuler de manière neuve les énoncés du texte en s'attachant à en manifester précisément les significations.

Tout montage de citations - avec ou sans variations synonymiques - exprime un quasi-refus de se soumettre aux contraintes de l'exercice et constitue de fait un non résumé. On valorisera en revanche toutes les tentatives visant à restituer de manière personnelle les contenus du texte, dès lors bien sûr qu'elles ne se laisseront pas aller à l'extrapolation et/ou au commentaire.

Quelles sont les failles récurrentes des résumés en termes de restitution des contenus ? Nous en indiquerons trois :

- l'absence de prise en compte du passage de la critique des lois juridiques (A et B) à la critique des lois politiques (C et D).
- la réduction de la possibilité pour une transgression d'être « bonne » (il y a des transgressions qui sont « bonnes ») à une nécessité (toute transgression est « bonne »), réduction qui parfois traverse un résumé de part en part.
- le manque de souci d'établir le rapport entre efficacité d'une transgression positive et types de régime et de pouvoir politiques (D et F).

Les candidats qui ont obtenu de bonnes notes ont élaboré leur résumé en articulant les idées, en étant attentifs aux nuances, en ne négligeant aucune idée importante.

Le résumé est un exercice de reformulation synthétique et non de compilation simplificatrice.

Proposition 1 : 110 mots

La condamnation de la transgression d'une interdiction légale n'est pas éternellement juste, pas plus que sa punition. L'évolution du droit témoigne ainsi du rôle d'une transgression positive suscitant un ajustement des lois à une meilleure idée de la justice.

Un défi aux lois constitutives d'une cohérence sociale peut semblablement favoriser le développement d'une justice élargie. L'histoire montre cette dynamique et comment une élite conservatrice peut être vaincue dans un régime évolutif.

Ne pas réduire toute transgression à une violence destructrice autorise à y apercevoir éventuellement une sollicitation de cette capacité d'un pouvoir à se réformer par la rencontre entre ordre et contestation.

Proposition 2 : 108 mots

Les sanctions inhérentes à la violation d'une loi peuvent concerner un crime crapuleux comme un acte d'émancipation collective /, et elles fluctuent autant que le droit lui-même. Impossible dès lors de porter un jugement moral sur un acte / privilégiant le légitime par rapport au légal et constituant une avancée.

Cela est particulièrement vrai dans le domaine politique où / la contestation peut viser à la réalisation de principes supérieurs aux règles en vigueur, entraînant le progrès des sociétés aptes / à se transformer. Il ne s'agit pas alors de substituer brutalement son pouvoir à l'ordre en place, mais / au contraire d'en réformer l'exercice collégial.

Proposition 3 : 104 mots

Enfreindre une loi n'implique pas que l'on soit injuste, c'est d'abord mettre en cause une norme dont on sait qu'elle varie en fonction des temps et des lieux.

Précisément, déterminer la pertinence d'une transgression s'avère difficile. Et quand elle vise ce qui régule les relations entre les membres d'une société, comment décider s'il est légitime pour le politique de la réprimer plutôt que de penser une réforme ?

Ainsi le refus d'obéissance peut être illégal et légitime. On comprend dès lors que la structure du régime politique est déterminante : ne doit-il pas reposer sur une conception de la justice comme idéal toujours à atteindre ?

Les questions

Il s'agit, par l'intermédiaire des deux questions posées, de vérifier que le candidat possède une véritable compréhension du texte, qu'il est capable d'en analyser deux expressions-clefs avec concision et précision.

Elles se recoupent certes mais ont chacune leur spécificité.

Concernant la première, trop peu de candidats se sont intéressés à la notion de « méchanceté » qu'il fallait pourtant s'efforcer de qualifier dans une perspective morale.

Proposition de réponse : Ne pas se soumettre à une règle de droit n'est pas nécessairement l'indice d'une propension au mal. « Méchanceté » est un terme qui renvoie à la sphère de la morale et dont l'usage manifeste un rapport simpliste à la transgression la réduisant à être l'expression d'une passion de la destruction et du chaos, d'une soif du mal. L'auteur tente d'expliquer que cette réduction s'opère en fonction de normes relatives, comme en témoigne l'histoire qui nous invite à reconsidérer la transgression, à envisager qu'elle puisse être facteur de progrès de la justice institutionnelle.

Concernant la seconde, trop peu de candidats se soucient de ramener les termes « légal » et « légitime » à la notion qui les attache : « la loi ». Nous n'exigions pas mais nous attendions une mobilisation du couple droit positif/droit naturel qui n'a pas pu ne pas être vu durant l'année. Nous ne l'avons eu que rarement, des candidats plus nombreux évoquant la justice morale par opposition à la justice institutionnelle, ce qui était intéressant malgré l'absence de précision sur la signification du terme « morale ».

Proposition de réponse : Légal et légitime ont une racine commune renvoyant à la notion de loi. Etre dans l'illégalité consiste à ne pas se soumettre à l'autorité d'une loi positive, ici d'une règle politique fondant l'unité d'une société. Cette insoumission peut être légitime car elle peut être supportée par une loi « implicite », à l'horizon du « non-respect » ou de la « non acceptation » (loi naturelle ?), dont le contenu, ne s'exprimant encore que dans l'acte de transgression, signifie une unité plus riche, plus fraternelle, que la précédente, dont les règles restent à penser à partir d'une interprétation du sens de cet acte.

La dissertation

Rappel du sujet : A quelles conditions « une insubordination ou une rébellion politique » peuvent-elles servir la cause de la justice ?

Comment un élève ne prenant pas le temps de dégager le problème et ses enjeux pourrait-il réaliser une bonne dissertation ? Que constatons-nous ? Dans un trop grand nombre de cas encore les candidats ne tiennent pas suffisamment compte de la spécificité du sujet. Faute d'une analyse de ses termes - qui doit commencer en introduction et se poursuivre au cours du développement - les étudiants se contentent trop souvent d'exposer des connaissances sans mettre leurs propos en rapport étroit avec la question posée : trop de candidats négligent « à quelles conditions... ».

Qu'il nous soit permis ici de rappeler que toute partie doit y répondre, c'est-à-dire doit correspondre à la défense d'une thèse se positionnant en fonction de l'énoncé du sujet dans sa singularité, ce qui implique le manque, voire l'absence de pertinence de :

- la première partie « définitionnelle » - « dans une première partie, je vais définir la justice et la rébellion » - démarche qui entraîne des redites et qui techniquement ferme les significations des notions, alors qu'il s'agit précisément de les élaborer tout au long du développement, à partir des balises posées en introduction, dans et par la confrontation de deux ou trois thèses correspondant au sujet, ce qui n'est jamais le cas d'une première partie « définitionnelle ».

- la première partie « générale » - « je vais commencer par expliquer que les lois sont toujours injustes ». Le candidat, dans ce cas-là, n'effectue pas les rapports entre cette injustice essentielle et les démarches d'insubordination et de rébellion, en somme ne se soucie pas de construire une thèse répondant à l'interrogation portée par le sujet.

- la troisième partie « faussement dialectique » construite comme un mélange des deux premières qui elles-mêmes sont bâties sur le modèle du oui/non, dont la faiblesse chronique réside dans l'absence d'analyse notionnelle, dans son caractère purement rhétorique, dans son incapacité à prendre en compte la spécificité de l'énoncé du sujet lui-même (travail très pauvre sur « insubordination et rébellion » mais aussi et surtout sur « servir la cause de la justice »). Les devoirs développés sur ce modèle partent souvent d'une réduction du sujet à un autre (ex : « peut-il être légitime de désobéir aux lois ? ») et resservent des parties voire la quasi intégralité de dissertations préparées au cours de l'année.

On ne saurait trop rappeler que toute partie doit entretenir un dialogue constant avec le sujet, que des bilans réguliers doivent être explicitement établis concernant l'avancée du « traitement du sujet » au cours du développement, qu'il faut attacher une importance essentielle aux transitions critiques entre les parties, lesquelles assurent la cohérence des moments de la réflexion, à la fois entre eux et avec le sujet dans sa singularité.

Les candidats qui ont obtenu de bonnes notes sont ceux qui, loin de plaquer des développements tout faits, se sont appliqués à « se battre » avec le sujet, à construire des distinctions éclairantes entre rébellion au service du bien commun et insubordination au service d'intérêts particuliers, entre une rébellion - au service de la cause de la justice - consistant en un appel à la justice et une rébellion - au service de la cause de la justice - participant à la concrétisation d'une nouvelle forme de justice, entre obéir en conscience aux lois et se soumettre passivement à des règles institutionnelles, entre les obligations citoyennes et les exigences morales...

Les copies bien notées - mais ce n'est qu'un corrélat de ce qui vient d'être dit - sont celles des candidats qui ne racontent pas les œuvres, qui ne resservent pas des explications déjà prêtes, mais qui, s'appuyant sur des connaissances de cours maîtrisées, savent mobiliser des références pertinentes et en ajuster les analyses aux nécessités du traitement du sujet dans sa spécificité.

L'exercice de dissertation n'est pas un exercice de restitution mais de réflexion.

3 plans possibles :

Proposition de cheminement 1 :

« L'amour de la justice n'est en la plupart des hommes que la crainte de souffrir l'injustice » écrit La Rochefoucauld. Mais la prise de conscience de l'injustice qui, lorsqu'elle ne nous concerne pas n'est pas si évidente, suscite-t-elle toujours la révolte ? Et celle-ci induit-elle nécessairement une réforme plus juste des lois ? A quelles conditions « une insubordination politique ou une rébellion peut-elle servir la cause de la justice ? ».

I- Il est indéniable que le système juridique instaure un cadre indispensable au bon fonctionnement d'une société. Sans cette nécessaire structure le chaos l'emporterait. Mais que se passe-t-il quand, comme dans les œuvres au programme, le légal se révèle illégitime ? Cette prise de conscience est-elle salutaire en ce qu'elle permet de fonder un nouvel ordre ou n'est-elle que le ferment du désordre ?

II- De fait, se révolter contre une loi perçue comme injuste peut se réduire à ne défendre que ses seuls intérêts. Ce serait donc la lutte infinie des intérêts des uns contre ceux des autres. Comment imaginer qu'une société politique stable et harmonieuse puisse s'établir dans ces conditions ? La défaillance du politique condamne toute possibilité de justice.

III- S'arracher à la logique de son égoïsme n'est pas aisé, comment permettre la prise de conscience

commune que la justice consiste à « rendre à chacun le sien » ? Comment une société peut-elle accepter que la rébellion permette une salutaire prise de conscience plutôt que de s'enliser dans le conflit sans fin des egos, la violence stérile du droit du plus fort ? Ne s'agit-il pas de penser une structure politique qui intègre la possibilité de la contestation ?

I- Un cadre légal nécessaire.

a- La conscience du nécessaire respect des lois. Insistance pascalienne à toujours s'y soumettre, « la pensée de derrière ». La famille Joad soucieuse de s'informer des lois en vigueur / Le chœur qui rappelle à Oreste la nécessité de se soumettre aux lois établies.

b- Mais ces lois ne sont pas toujours connues ou comprises (relativité, arbitraire). Variabilité des lois en fonction des lieux soulignée par Tom Joad dans *Les Raisins de la colère* et Pascal : « vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà » / Questionnement d'Oreste sur la pertinence de son statut de vindex.

c- Dès lors, prise de conscience que le légal n'est pas toujours légitime. Critique pascalienne d'une justice dominée par l'obéissance aveugle à la mécanique de la coutume / Evolution du chœur dans Oreste, appel à l'arbitrage d'Apollon et Athéna, critique d'une justice à la logique implacable et inhumaine / Même constat de Steinbeck : la justice obéit à la mécanique inhumaine du capitalisme.

Transition : cette prise de conscience d'une défaillance de la justice peut-elle, à elle seule, légitimer la révolte ou l'insubordination ? Une justice parfaite est impossible, comment déterminer la pertinence d'une remise en cause de tout un système politique ? Ne s'agit-il pas avant tout de préserver le cadre politique sans lequel toute société est impossible ? Comment une révolte peut-elle ne pas verser dans le chaos ?

II- Eviter le chaos

a- Quel type d'injustice peut-il légitimer une remise en cause ? Il s'agit de s'arracher à notre égoïsme qui ne nous ferait réagir qu'à ce qui pourrait entraver nos intérêts. L'amour-propre chez Pascal ou le désir de chaque moi de se faire le tyran de tous les autres / La tentation de l'individualisme pointée par Steinbeck où plutôt que de se soucier de la communauté, on privilégie les siens / L'hybris grec.

b- Par ailleurs, identifier l'injustice non pas subie mais faite à autrui n'est pas toujours aisé. « Les cordes de l'imagination » décrites par Pascal / L'idéologie capitaliste qui endort les consciences dans le roman de Steinbeck / La difficulté d'Oreste à convaincre le chœur puis celle d'Athéna à persuader les Erinyes.

c- Quand l'injustice est mesurée, comment empêcher que la révolte qu'elle suscite ne soit pas seulement source de désordre ? Crainte première de Pascal qui se refuse à toute réforme car aucune justice humaine ne pourra être satisfaisante, critique des demi habiles, pour Pascal la justice c'est d'abord empêcher la guerre civile / Titre du roman de Steinbeck, description de la colère et d'une société où les nantis sont en guerre contre les Okies, violence présentée comme insupportable en opposition avec le camp de Weedpatch où règne l'ordre et l'harmonie / Violence insupportable des Erinyes, meute inhumaine qui renvoie aux pires instincts de l'homme.

Transition : Il s'agit dès lors de mesurer que si le système judiciaire sur lequel se fonde l'ordre politique ne suscite plus l'adhésion du plus grand nombre, la crise et les violences qu'elle engendre sont inévitables. Comment alors accompagner la prise de conscience d'un dysfonctionnement d'une dynamique positive et restaurer un ordre humain qui fonde une société harmonieuse ? N'est-ce pas en instituant une justice reposant non sur la peur mais sur la confiance et l'adhésion du plus grand nombre ?

III- Le nécessaire pacte social et politique, prévoir au sein du cadre la possibilité de sa remise en cause.

a- La justice comme exigence morale doit précéder et inspirer la justice institution et pour cela accepter de se confronter à l'impossible perfection des lois humaines. Eschyle et le fait que seul le vote d'Athéna sauve Oreste, les hommes à, eux seuls n'ont pas pu trancher... / Le camp de Weedpatch et la réflexion sur un système de répression réformateur, utile à la société / Perspective apologétique de Pascal, il nous faut accepter en toute humilité l'imperfection de la justice humaine.

b- Substituer à la violence la force de la raison, de discours. Pascal et la force de l'« éloquence qui persuade par douceur » / Athéna opposée à Apollon. Si ce dernier invective les Erinyes, Athéna les écoute avec attention et respect et parvient à les convaincre / Discussion de Ma Joad avec l'épicier et prise de conscience de celui-ci, perspective argumentative du roman dans son ensemble.

c- Enfin, plutôt que le conflit, privilégier le lien. Cf la scène du bouclier d'Achille. Pascal : conscience commune d'appartenir au grand corps divin / Eloge de la solidarité, le sacrifice dans Steinbeck / Des Erinyes aux Euménides.

Proposition de cheminement 2 :

1. Il me semble que les candidats peuvent/doivent utiliser le contexte immédiat : « Par conséquent, une **insubordination politique** ou une **rébellion** peuvent se mesurer par rapport à une idée non encore reconnue de ce qu'est la « justice » ou le « bien commun » par les membres d'une communauté ou d'une société qui n'acceptent pas d'abandonner « leurs privilèges et leurs formes de domination politique. », ou plus lointain : « La seule transgression, de ce fait, ne préfigure aucune « méchanceté ». Elle peut même gagner la signification de « bonne » si elle se révèle comme négation d'une loi « injuste » ou « mauvaise » dans une autre perspective. »

2. On peut envisager un travail de distinction entre « insubordination » et « rébellion ».
On attend aussi une réflexion sur « servir la justice ».

Proposition de raisonnement

I. Une insubordination politique, voire une rébellion, s'imposent face à des lois injustes et à un système tyrannique. Elles servent donc bien la cause de la justice.

NECESSITE DE REBELLION

1. Les lois injustes remettent en question « l'essentiel » : la liberté et la dignité : Oreste est spolié par les nouveaux tyrans d'Argos. Les *okies* sont traités comme des animaux, leur humanité est niée.

2. L'indignation constitue alors la prise de conscience de l'injustice et donne la volonté de la combattre : colère du chœur formé par les Choéphores ; colère de Tom ; le militantisme des *Raisins*.

3. Le combat passe par la transgression des lois, la désobéissance, et donc la rébellion, fût-elle violente. Oreste viole les lois de l'hospitalité et tue sa mère. La révolution chez Steinbeck est présentée comme une possibilité, voire une fatalité, pour faire advenir la Justice.

[« La seule transgression, de ce fait, ne préfigure aucune « méchanceté ». Elle peut même gagner la signification de « bonne » si elle se révèle comme négation d'une loi « injuste » ou « mauvaise » dans une autre perspective. »]

II. Mais insubordination et rébellion créent le désordre, et on peut retourner la thèse de l'auteur : "la seule transgression ne préfigure aucune [« bonté »]" : elle peut desservir la cause de la justice ; on n'a pas toujours raison de se révolter.

DEVOIR D'OBEISSANCE

1. Violer la loi, c'est engendrer l'anarchie, le chaos, donc l'injustice. Fin des Choéphores. Pascal : « le plus grand des maux est les guerres civiles ». « Par là voilà toute sédition prévenue, si on peut faire entendre cela, < voilà ce que c'est > proprement < que > la définition de la justice. »

2. La relativité de la justice empêche de savoir à coup sûr de quel côté se trouve le bon droit. Man : « Des fois on commet des délits sans même savoir que c'est mal. [] Tu feras peut-être quelque chose que tu croiras bien et en Californie il se trouvera que c'est mal. » (186) Pascal (citations notoires, notables et incontournables) Apollon aux Erinyes : « j'affirme donc que tu poursuis Oreste injustement. Car je constate que si certains crimes t'obsèdent, tu es pour d'autres visiblement plus indulgente. Mais là-dessus Pallas veille et rendra justice.» (71)

3. Les justiciers, sinon les justes, sont prêts à sacrifier le Monde pourvu que triomphe la « justice » :

injustice de la Fronde pour Pascal ; les deux justiciers Tom et Oreste sont aussi des meurtriers. Confusion de la défense de l'intérêt général et de celle des intérêts particuliers.

III. L'insubordination serait préférable à la rébellion, et encore devrait-elle prendre une forme légale ou civique pour véritablement servir la cause de la justice.

POSSIBILITE DE REVENDICATION

1. La pensée de derrière : obéir n'est pas se soumettre : Pascal. Réforme possible par l'éducation des Grands. Refus de la « tyrannie ». Malgré lui, le très conservateur et très subversif Auvergnat janséniste laisse entendre l'imposture ou l'usurpation représentée par le pouvoir des « membres d'une communauté ou d'une société qui n'acceptent pas d'abandonner leurs privilèges et leurs formes de domination politique. »

2. « ni anarchie, ni despotisme » : la réforme : Eschyle et la création de l'Aréopage. La lutte syndicale ou la grève chez Steinbeck. Faire triompher « une idée non encore reconnue de ce qu'est la « justice » ou le « bien commun » par les membres d'une communauté ou d'une société qui n'acceptent pas d'abandonner leurs privilèges et leurs formes de domination politique. »

3. L'écriture critique : fiction et pensée au service d'un idéal de justice.

Proposition de cheminement 3 :

Introduction :

Si la justice est une cause, il faut combattre pour la faire triompher, la réalisation de la justice étant à venir contre un présent qui ne l'exprime pas dans sa pleine et entière vérité : l'ordre juridique, les règles socio politiques, les lois instituées ici et maintenant ne sont donc pas en adéquation avec la justice. Mais alors « à quelles conditions une insubordination politique ou une rébellion peut-elle servir la cause de la justice » ? Insubordination et rébellion signifient insoumission, résistance à la règle, désobéissance aux lois structurant la société, c'est-à-dire censées rendre possible un vivre ensemble dans un espace et un temps communs. Mais insubordination a d'emblée une connotation plus péjorative et semble évoquer une action plus ponctuelle, renvoyant à une espèce d'opposition à la règle, parce que c'est la règle, indépendamment en quelque sorte de son contenu. L'insubordination fait certes alors signe vers la résistance à une autorité parce qu'elle m'impose une contrainte, parce que son exercice brime ma spontanéité, parce qu'elle contrarie mon égoïsme, mais aussi vers l'objection au commandement d'une autorité tendant globalement à instrumentaliser les personnes, perspective qui redonne une dignité à l'insubordination. En revanche, rébellion a immédiatement une connotation plus positive et semble renvoyer à une action de plus longue haleine, évoquant une conduite portée par une attente de justice, un appel à la réorganisation de la répartition et de l'attribution des dus aux uns et aux autres, même si on peut également y voir une menace de désordre qui ne porte pas en elle le principe d'une remise en ordre. Cette analyse peut nous conduire à envisager l'une et l'autre, dans le cadre d'une réflexion sur la **transgression** des règles politiques, comme possédant des sens très proches, l'une renvoyant peut-être davantage à une insoumission individuelle (insubordination) qu'à une insoumission collective (rébellion), l'une renvoyant peut-être davantage à une insoumission à une ou quelques lois particulières (insubordination) qu'à une insoumission à un système de lois (rébellion)

Il s'agit de se poser le problème suivant : la violence à l'encontre d'un ordre de lois structurant une société des hommes, une forme ou une autre de résistance, d'opposition, de défi à son autorité, peuvent-elles répondre positivement aux limites de l'adéquation entre le système des règles politiques et la justice authentique comme concrétisation d'un monde où tous reçoivent leurs dus, où chacun accède à ce qui lui convient ?

Ne doit-on pas penser que l'insubordination politique ne peut être au service de la justice, dans la mesure où elle menace l'intégrité d'un système de règles, en particulier politiques, sans lesquelles il ne peut y avoir aucune justice, aucune gestion ou organisation des rapports humains donc aucune répartition et attribution de dus, en somme, sans lesquelles il ne peut y avoir ni justice, ni injustice ?

Cependant, on peut se demander si l'ordre, la mise en œuvre et l'effet des règles juridico-politiques ne peuvent pas être aliénés, en rupture avec la recherche du bien commun et de la culture de la dignité de l'homme. La rébellion n'est-elle pas alors au service de la justice en ce sens qu'elle en rappelle, par un acte symbole de son sens et de sa portée, la valeur humaine essentielle dans un monde virant à l'immonde ?

Reste que nous semblons alors opposer, d'une part, une obéissance servile à l'ordre politique en vue de préserver une forme très imparfaite de la justice, dans le but d'éviter les conflits menaçant la cohésion sociale - en somme le vivre ensemble sous des règles porteuses d'une espèce de justice - un légalisme s'affirmant au détriment d'une recherche d'adéquation de l'institution à une justice plus authentique, d'autre part, une attitude de désobéissance réclamant justice mais ne consistant qu'en une opposition à une structure existante à partir d'un sentiment d'injustice. En admettant qu'il soit lucide, ce sentiment, s'il veut servir pleinement la cause de la justice, et non simplement s'épuiser dans de ponctuels actes justes, ne doit-il pas s'imaginer et se schématiser, se soutenir par une intuition de la transcendance du commun et se déployer dans une forme juridico-politique porteuse des modalités rationnelles d'une autre forme d'ordonnement et d'organisation du vivre ensemble.

I : Les conditions d'une insoumission servante de la justice sont difficiles à penser :

1/ parce qu'il ne peut pas y avoir d'attributions et répartitions des dus à tous et des convenables à chacun en dehors du cadre et de la structure pérennes des lois politiques.

Pascal : il n'y a de justice humaine que dans et par « l'établissement ».

Eschyle : les « lois trois fois vieilles » sont posées par le chœur des choéphores comme expressions irréductibles de la justice correspondant à l'ordre et à la mesure du cosmos.

Steinbeck : dans les camps au bord des routes, c'est parce qu'il y a des lois - même non dites - qu'il y a une commune justice.

2/ parce qu'insubordination et rébellion politiques dégradent le commun créé par les lois politiques et initient l'anarchie sociale dont le développement appelle le despotisme : la violence triomphe alors de la justice.

Eschyle : les Erinyes mettent en garde contre une exception à la règle du « coup pour coup », « sang pour sang » : la transgresser une seule fois, c'est ouvrir la porte au désordre, au jeu sans justice des forces chaotiques et des forces tyranniques.

Pascal : ne pas respecter les coutumes, les règles établies du vivre ensemble, c'est précipiter la destruction de ce dernier dans et par des conflits d'autorité ne pouvant aboutir à la mise en forme d'une justice.

Steinbeck : l'attitude d'insubordination permanente de Muley Graves relativement aux avis d'expulsion réduit son existence à une lutte entre chasseur et proie, sans porter en elle la moindre possibilité de la reconstitution d'un commun déployant une justice.

3/ parce que les insubordinations et les rébellions politiques se servent de l'appel à la justice comme d'un masque pour faire triompher des intérêts personnels ou/et factieux.

Steinbeck : les « chasseurs » de Okies prétendent agir avec justice, pour préserver la prospérité de la Californie contre les miséreux, protéger l'Amérique de l'invasion des Rouges, mais il ne s'agit que d'intérêts égoïstes, la justice devenant l'alibi d'insubordinations répétées à l'égard des lois fédérales, assurant la rétention des richesses et la monopolisation des biens au profit de quelques-uns.

Eschyle : la démarche de rébellion d'Apollon et d'Athéna contre l'autorité des Erinyes, se plaçant sous le signe du progrès de la justice humaine n'est-elle pas en vérité une manière de s'emparer du pouvoir de régner sur les hommes à la place des anciens dieux ?

Pascal : comment un homme à la nature pécheresse, un égoïste haïssant son prochain, pourrait-il transgresser les lois en faveur de la justice commune ?

Transition : mais quand l'ordre politique n'est plus au service du vivre ensemble, ne pas se soumettre à son autorité, n'est-ce pas alors servir la justice ?

II : Il s'agit donc de caractériser les espèces de corruption des institutions politiques susceptibles de conférer au refus de se soumettre aux règles et d'obéir aux représentants de l'ordre le sens d'un appel à la justice.

1/ Des règles et des autorités politiques inconstantes et inconsistantes face auxquelles l'insoumission sonne comme une demande de justice entre et parmi les hommes, l'exigence d'une forme de pouvoir capable de créer les conditions d'une communauté.

Steinbeck : les coups de poings et de pieds distribués aux forces de l'ordre, lorsqu'elles tentent d'arrêter Floyd au mépris de toute logique du droit, symbolisent une juste résistance à la dégradation de la légalité, à la perte de sa forme et par là à son impuissance à constituer la base unifiante des distributions équitables et des traitements convenables.

Eschyle : le matricide commis par Oreste, défi aux lois trois fois vieilles, est un acte porteur de justice parce qu'il va détruire un pouvoir qui repose entièrement sur la recherche de satisfactions narcissiques, totalement indifférent au sort de la communauté des citoyens de Mycènes.

Pascal : les Grands peuvent tomber dans la démesure et se croire supérieurs par nature à leurs sujets. Pascal leur explique que s'ils ne maîtrisent pas leurs emportements, ils hériteront d'insubordinations et de rébellions que le philosophe ne légitime certes pas mais qu'il donne à penser comme porteuse d'un appel à la justice, d'une demande de retour à un minimum de sens du commun.

2/ Des règles et des autorités politiques qui empêchent la réactivation des héritages communs, la construction des identités individuelles et culturelles et face auxquelles l'insoumission se déploie comme un rappel de ce que les institutions doivent garantir pour être justes.

Steinbeck : les migrants avancent en pionniers face aux autorités locales « refoulantes » menaçant le fondement du commun, en l'occurrence la culture de la liberté. C'est se mettre au service de la justice que de rappeler ce que ses formes institutionnelles se doivent de garantir, comme le feront encore des exclus de la prospérité en travaillant illégalement une terre qui seule nourrit et élève l'homme.

Eschyle : Oreste se dresse (retour) et se rebelle (meurtre) contre l'exil que lui fait subir une autorité qui, en confisquant le pouvoir politique à Argos, l'empêche de se construire en le coupant du fondement du commun, en l'occurrence, le legs culturel et religieux de son père : insoumission au service de la justice puisque nul pouvoir politique ne saurait être juste s'il prive ses sujets d'identité.

Pascal : Pascal exige la rupture du silence quand Rome, pouvoir temporel jouant un rôle politique, pose un décret qui apparaît à l'homme de foi parfait comme menaçant le fondement du commun, en l'occurrence la vérité. C'est se mettre au service de la justice que de rappeler aux institutions religieuses historiques qu'elles doivent tâcher de transmettre le sens d'une parole qui les excède.

3/ La systématisation de la réduction de la dignité humaine, par un ordre politique, ne peut que susciter une insubordination et une rébellion comme appel et demande de justice : rendre à l'homme le convenable à son humanité.

Steinbeck : les Okies sont traités comme des animaux, « des chimpanzés », des « cochons », des bêtes de somme. Ceux qui rejoignent Casy dans la grève, rébellion aux yeux des propriétaires et de leurs sbires, se redonnent une dignité, se rendent justice en tant qu'êtres de conscience en luttant pour un dû dont ils se représentent le sens et la valeur.

Eschyle : les Erinyes font d'Oreste un festin, veulent se repaître de sa chair et de son sang. Son refus de subir la sentence de la loi du talion apparaît comme un appel à la justice, dans la mesure où cette dernière ne consiste pas en la mise à mort d'une bête mais en la mesure de la condamnation d'un homme.

Pascal : quand un grand exige de l'un ou l'autre de ses sujets qu'il lui reconnaisse une grandeur naturelle qu'il ne possède pas, lorsqu'il s'attache à faire de la conduite de ses sujets de simples comportements miroir de sa puissance, il y a obligation d'insoumission au nom d'une justice due à l'humanité trahie par l'un (le souverain) et visée par l'autre (le sujet).

Transition : mais les insoumis et les rebelles ne servent-ils pas plus profondément la justice, au-delà des modalités de la résistance et de l'opposition à sa dégradation qui constituent des demandes de justice, dès lors que leur conscience et leur sens du commun se réfèrent à une unité et une totalité humaines qui transcendent le temps présent ?

III : Servir la cause de la justice de la manière la plus pleine et la plus entière est, dans le cadre d'une insubordination politique ou d'une rébellion, inséparable d'une capacité à ne jamais perdre de vue le commun, ce qui suppose de se référer constamment à un fondement mystique de l'unité du commun et à un projet de concrétisation institutionnelle de cette unité.

1/ L'insubordination politique ne sert au plus juste la justice que si ses acteurs ont constamment à l'horizon de leur rébellion la visée de l'extension du domaine du commun, perspective qui empêche la violence de devenir à elle-même sa propre fin et de dégrader la rébellion en conflit de forces pures.

Pascal : l'homme de foi authentique, conscient de l'incommensurable écart qui sépare les ordres politiques humains de la perfection du commun qu'incarne le Royaume de dieu, déploie une insubordination dont les formes, vues précédemment, sont des signes destinés à rappeler aux autorités la grandeur et la misère de l'homme et à optimiser ainsi la capacité de justice d'un quelconque pouvoir, son potentiel d'extension du commun.

Steinbeck : Casy, relais du discours d'un syndicaliste, va inscrire la lutte pour des salaires décents dans le cadre d'une histoire des combats sociaux et politiques, synonyme de progrès de la justice, d'extension du commun. Par cette référence, il confère une pleine humanité à sa résistance ici et maintenant, la grève mobilisant essentiellement une violence symbolique échappant à une réduction, à un conflit de forces brutes sans issue commune.

Eschyle : il faut surtout remarquer la démarche d'Athéna qui, après avoir mis en œuvre une procédure contestant l'autorité des lois qu'elles représentent, offre aux Erinyes de devenir les Euménides, de retrouver une place et un rôle au sein d'un nouveau monde dont les formes semblent d'abord les exclure définitivement. Le plus beau service de la cause de la justice par des règles politiques : extension du commun sur la terre et au ciel à partir d'un acte sonnante comme une rébellion contre une légalité dépassée.

2/ La volonté de cultiver cette extension se fonde sur une intuition de la forme sacrée du commun, intuition qui confère leur valeur et leur portée pleines aux rébellions contre les atteintes à la justice.

Steinbeck : c'est l'intuition de la grande âme qui, chez Casy, structure toutes les modalités de son service de la justice, en particulier de cette rébellion qu'il souhaite commune à tous les opprimés de la ferme Hooper. Sans cette intuition, pas de suite dans les idées : des actes justes mais pas une volonté de faire advenir un monde de justice grâce à une insubordination collective nourrie par l'évidence de l'équivalence entre concrétisation de l'unité des hommes et réalisation de chacun. Le commun n'est pas moyen mais fin.

Pascal : le cœur, dans la foi, peut retrouver des certitudes brouillées par les fantaisies : la paix est le souverain bien. Une guerre pour préserver la paix des agressions qui menacent ses fondements, rébellion contre les « deux lois de la république chrétienne », peut, sous l'empire de cette intuition, dépasser réellement sa réduction à une lutte pour maintenir les conditions de satisfaction de son égoïsme : ce combat pour préserver un ordre politique imparfait, image infiniment lointaine d'un Royaume parfait, est au service du commun comme fin et non comme moyen de l'égoïsme, guerre juste.

Eschyle : c'est la démarche d'Athéna qui, sacralisant les formes de concrétisation d'une nouvelle justice, fait de cette rébellion contre la loi des Erinyes, non seulement un événement qui régénère le commun de la cité en l'enrichissant dans et par la création de l'Aréopage, mais encore un modèle divin de traitement équitable des crimes et d'attribution des châtiments qui intègre jusqu'aux Erinyes. Rejouer la procédure sacrée ne peut alors être que synonyme de service de la justice disqualifiant les

rémanences socio culturelles des formes de l'ancienne justice et détachant ses officiants du relativisme et de l'égoïsme.

3/ Mais cette visée de l'extension du commun ne peut servir au mieux la cause de la justice que si et seulement si elle se détermine dans une forme juridico-politique concrète dont les modalités sont inséparables des activités de la raison.

Pascal : nous savons que les insubordinations pascaliennes passent par le langage qui suggère des écarts par rapport aux règles juridico-politiques en vigueur, lorsqu'elles n'optimisent pas le service du commun. « Un tiers indifférent » pour décider si les guerres doivent être initiées et poursuivies, voilà qui, d'une part, se réclame encore d'une mise en perspective religieuse de l'action humaine (ce tiers indifférent n'est-il pas déjà une image de dieu juge infaillible des hommes ?), d'autre part, ne se contente pas de s'en remettre à ce jugement dernier, mais s'attache à en suggérer la forme analogique sur un plan juridico-politique, en appelant à la raison de l'homme pour mesurer à sa juste valeur la pertinence d'une guerre, plutôt que de laisser régner à ce propos ses passions destructrices.

Eschyle : nous retrouvons dans la démarche de rébellion d'Athéna contre la justice expéditive des Erinyes cette volonté de déterminer le dépassement de la logique des ratios vengeurs par la mise en place des modalités d'une activité de la raison définissant le cadre juridico-politique de traitement des crimes de sang. Il ne s'agit pas seulement de combattre une loi, de lui désobéir, mais dans et par ce geste d'insubordination, d'instituer une autre loi et ainsi de servir la justice en lui donnant une forme institutionnelle concrète, étendant le domaine du commun aux décisions de justice relatives aux crimes et aux châtiments. Les Erinyes, en acceptant contre toute attente « l'enquête » demandée par Athéna, ne témoignent-elles pas en faveur d'une visée de justice - présente en tout être de conscience - se défiant de toute mécanique légale, mais qui pourtant, comme l'indique la démarche d'Athéna, nécessite pour se concrétiser une procédure de délibération et de décision rationnelles, une démarche active d'évaluation et de mesure du crime et du criminel par une raison répondant à une intuition de la justice et s'attachant à lui donner corps, c'est-à-dire à faire exister la justice.

Steinbeck : Casy s'excite et s'anime en écoutant Tom lui parler du fonctionnement du camp du Gouvernement juste avant sa mort. Son inquiétude constante de l'extension du domaine du commun, soutenue par l'intuition de sa forme sacrée, « cherche » une structure juridico-politique capable de concrétiser cette intuition, de régénérer « la grande âme ». Quand Tom s'apprête, à la fin du roman, à quitter sa famille, il se pose en héritier de la mystique de Casy et envisage de « foutre à la porte tous ces flics qui n'ont rien à voir avec nous » et de « refaire la même chose en grand » en évoquant le camp du Gouvernement. L'intuition de la grande âme soutiendra désormais ses actes d'insubordination et le schème du camp du Gouvernement constituera l'horizon de sa rébellion. Soulignons pour terminer que si la mystique est au fondement de l'insubordination politique et de la rébellion servant au mieux la justice, la raison est à son horizon, l'une répondant sans cesse à l'autre. Dans le camp du Gouvernement, l'optimisation de l'extension du domaine du commun passe par la mise en place de lois par ceux-là mêmes qui y vivent- on ne s'en tient pas à des élans compassionnels essentiels à la survie mais insuffisants pour structurer dans la durée le vivre ensemble d'êtres de besoins et de désirs possédant des ressources et des capacités différentes- La rébellion ne servira pleinement la cause de la justice que si elle s'appuie sur un arrière-plan mystique – une intuition de la forme générique de la justice – et se déploie en fonction d'un horizon politique dont l'institution est inséparable d'une activité de la raison de ceux qui en seront à la fois législateurs et sujets.